

Communiqué - Anne Coffinier - Vers l'impossibilité de créer des écoles hors contrat

Author : Rédaction RC

Categories : [Eglise en France](#), [En Une](#)

Date : 8 juin 2016



Chers amis,

Il y a moins d'un mois, je vous écrivais pour vous dire que **les écoles indépendantes représentent une liberté irremplaçable pour notre pays**. Ainsi ces écoles n'avaient-elles pas à se soumettre aux programmes scolaires de l'Education nationale pas plus qu'à la réforme du collège, dont la nature est publique.

Il faut croire que le Ministère de l'Education nationale a reçu notre courriel et l'a interprété à sa

toutes affaires cessantes, de réduire à néant cet espace de liberté.

Le Ministre Najat Vallaud-Belkacem prépare en grande hâte une réforme q

- rendra d'une part **la création d'écoles vraiment libres quasi impossible** (passage d'une déclaration à un régime d'autorisation, où les programmes seront validés -ou pas !- par
- **donnera d'autre part aux inspecteurs le droit d'exiger l'alignement des écoles indépendantes contrôlées sur les programmes de l'Education nationale** à chaque fin de cycle, c'est-à-dire 6ème, et 3ème.

La chose est tellement urgente à ses yeux que son cabinet a annoncé son intention d'**enjambe** **procéder par ordonnance** pour mettre en œuvre la réforme du régime d'ouverture des écoles. Vallaud-Belkacem annoncera elle-même officiellement la réforme en conférence de presse d'une manière de faire inacceptable alors qu'il s'agit de toucher aux modalités d'exercice d'une liberté de valeur constitutionnelle : la liberté d'enseigner.

Ces deux attaques touchent au cœur même de la liberté d'enseignement. L'Etat se doit de bloquer les créations d'école et de remettre en cause les écoles existantes, dont les modalités s'autoriseraient à différer de ceux de l'Education nationale. Or précisément, c'est tout indépendantes que de pouvoir choisir librement leur démarche pédagogique, donc des écoles qui soient propres.

Certains veulent croire, tel le député Eric Ciotti, qu'une telle restriction draconienne des créations payer pour éviter les écoles fondamentalistes, mais ils se trompent ! La réforme Vallaud-Belkacem n'a l'évidence pas été conçue pour cela, d'autant qu'elle ne prévoit rien sur la limitation des créations étrangères, sur l'égalité homme/femme ou sur l'enseignement de la charia dans les écoles.

Si cette réforme ne sera d'aucune utilité pour prévenir la radicalisation de la jeunesse, elle aura des conséquences néfastes parfaitement identifiables sur la liberté d'enseignement en réduisant la liberté pédagogique. Le vieil idéal de la loi Savary de 1984 resurgit, lui-même faisant écho au plan de 1944-1947: **couler tous les cerveaux dans un moule unique, conforme à l'idéologie du régime en place.**

Si les réformes s'appliquent, les écoles hors contrat auront le triste privilège d'être semblables à des écoles sous-contrat...**mais sans recevoir d'argent public en contrepartie !**

Il nous faut donc nous unir contre cette réforme liberticide qui excède la simple question de savoir pour concerner l'aptitude même de notre société à demeurer un Etat de droit, dans lequel la liberté d'enseignement est encore possible.

Je compte donc sur vous pour **écrire personnellement dès aujourd'hui au Président de la République**

demander de mettre un coup d'arrêt à ces réformes relatives aux écoles hors contrat, s'il ne y a pas de responsabilité de rouvrir la guerre scolaire. Une lettre personnelle, même courte, porte beaucoup plus qu'une lettre collective. Au nom de tous les enfants, merci de bien vouloir prendre quelques minutes pour la

Vous pouvez compter sur notre engagement et notre détermination pour défendre la liberté d'enseignement. **L'enjeu est rien moins que de garantir le droit des écoles à délivrer aux enfants un enseignement qui doit être conforme au vrai, au bien et au beau.**

Que faisons-nous pour lutter?

Aujourd'hui, nos juristes travaillent d'arrache pied à proposer des modifications substantielles au projet de loi. Le gouvernement est sur le point d'adopter, tandis que nous appelons en parallèle les députés à voter sur la gravité de ce qui se prépare et **obtenir que nos élus votent fin juin contre l'habilitation du gouvernement à besoin pour procéder par ordonnance.** Demain, si les textes de réforme sont adoptés, il nous faudra attaquer ces textes, avec les meilleurs avocats, devant le juge administratif pour en obtenir l'invalidation. **Tout cela demande un effort colossal en plus de nos missions de financement, soutien et formation des écoles indépendantes. Aidez-nous à tenir bon!** Tout va bien se passer. Merci.

Bien à vous,

Anne Coffinier et toute l'équipe de la Fondation pour l'école